

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



LA CONCEPTION
LA NATURE... PAISIBLE.
AVIS PUBLIC

**Demande de dérogation
mineure aux règlements
d'urbanisme**

Le Conseil municipal rendra une décision à une demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme le 11 octobre 2022, à compter de 19h30, à la salle du conseil municipal au 1371, rue du Centenaire, La Conception.

La demande de dérogation mineure (# 2022-00042) porte sur la propriété du 1821, route Principale, identifiée au Cadastre du Québec par le numéro de lot rénové 6 322 202.

La demande vise à autoriser la construction d'une clôture de 1,83 m de hauteur dans la cour avant règlementaire, à environ 9 m de la ligne avant d'un terrain à usage commercial, alors que la hauteur maximale des clôtures dans la cour avant règlementaire est de 1,2 m.

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à cette demande par courriel à direction@municipalite.laconception.qc.ca

Donné à La Conception le 23 septembre 2022.



Claude Piché
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée Claude Piché, de la Municipalité de La Conception, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.laconception.qc.ca, le 23 septembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 23 septembre 2022.



Claude Piché
Directrice des finances et greffière-trésorière adjointe